

Je Pêche avec ma Mamy mon Papy

Avec mon papa, ma maman, ma tata, mon tonton

18 Mai

**Étang du Dordu
à LANGOËLAN**

**Opération promotionnelle gratuite
pour une pêche en famille**

Lâcher de 500 truites arc-en-ciel



**AAPPMA
GUÉMÉNÉ / SCORFF**



Règlement :

1) Le 18 mai, une journée exclusive réservée :

> De 9 h à 17 h.

> Aux enfants et à leurs accompagnateurs.

> Aux titulaires d'une carte « mineur » ou « découverte ».

> 1 canne par pêcheur.

2) Le permis est obligatoire uniquement pour ceux qui pêchent.

Ne pas oublier le carnet « prélèvement anguilles » gratuit.

La carte découverte pour les moins de 12 ans est à 5 euros, vous la trouverez chez les distributeurs de l'AAPPMA.

3) Total des prises autorisées : 5 truites par pêcheur.

4) L'étang est classé en 2^{ème} catégorie, tout mode de pêche légal est autorisé.

5) L'accès au site est gratuit.

Inscription sur place

Pas de buvette ni de casse-croûte sur place, seulement des poissons... dans l'eau.

Attention : l'étang sera fermé à la pêche pour repos biologique les 15 - 16 - 17 mai, sauf pour les carpistes.

Info : Le dimanche 1^{er} juin, sur le même site, aura lieu la fête de la pêche, ce jour-là le permis n'est pas obligatoire.